

Campagne tarifaire 2022

CROISSANCE DES RESSOURCES

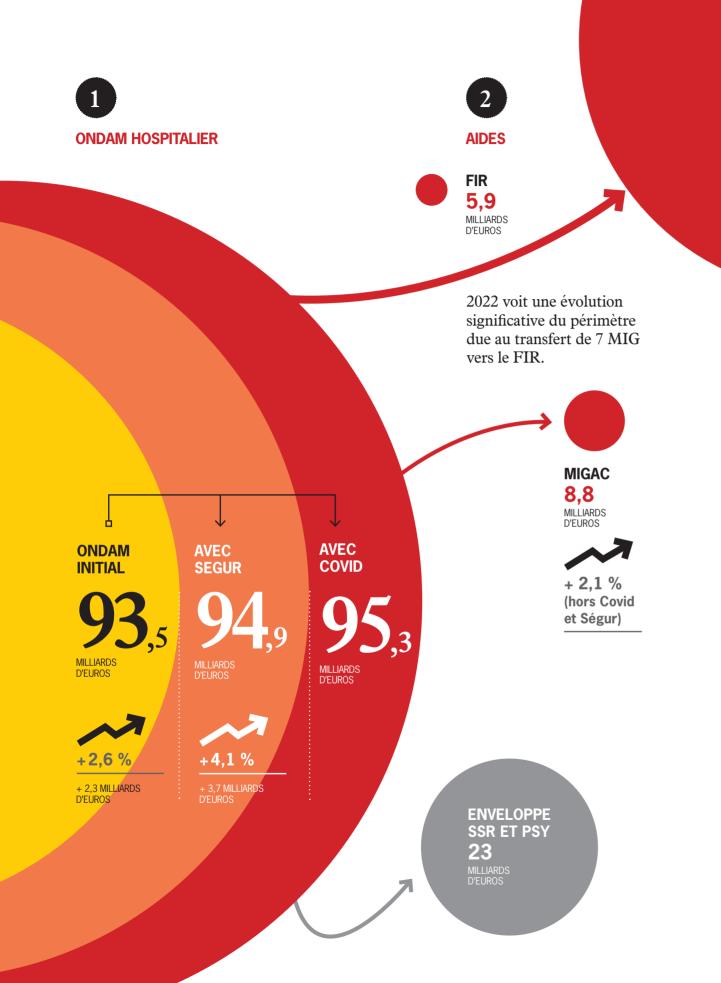
1,8 %

AUGMENTATION DES TARIFS

0,01 %

Une campagne tardive et complexe.

Comment une croissance effective de 1,8 % des ressources 2022 se traduit-elle par une augmentation de 0,01 % des tarifs des GHS?



3

TARIFS

63,2
MILLIARDS
D'EUROS

VOLUME PRÉVISIONNEL



TAUX D'ÉVOLUTION DES TARIFS



PRIVÉ 1,5 %

Une campagne 2022 caractérisée en 3 points

La campagne tarifaire 2022 s'inscrit comme en 2021 dans le cadre du respect des engagements du protocole de pluriannualité.
 Elle intègre les mesures issues du Ségur de la santé, notamment liées aux revalorisations salariales au bénéfice des personnels médicaux et non médicaux des établissements de santé publics et privés.
 Elle tient compte enfin du mécanisme de garantie de financement poursuivi en raison de la crise sanitaire.



RÉSERVES

UN MÉCANISME PRUDENTIEL



Le coefficient prudentiel est un mécanisme de réserve pour compenser un éventuel dépassement de l'ONDAM. Sa valeur reste la même depuis 2017.

COEFFICIENT DE NEUTRALISATION



Ce coefficient a été créé en 2018 pour rendre plus lisibles les reprises visant à neutraliser les allègements fiscaux ou sociaux dont le secteur privé est bénéficiaire. Il est en légère baisse par rapport à 2021.

COEFFICIENT « SÉGUR »



+0,02 %

Ce coefficient, créé en 2021, a pour but d'assurer le fléchage des enveloppes par catégories d'établissement de santé (EPS, EBNL, EBL) dans le cadre de l'intégration des revalorisations salariales issues du Ségur de la santé dans les tarifs. En 2021, sa valeur était de +0,28 % mais ne concernait que l'enveloppe Ségur 1, en 2022, il concerne les enveloppes Ségur 1 et 2.



MODULATION TARIFAIRE

Dernière étape, au sein de cette enveloppe fermée, l'État module le financement de chaque GHS.



Cette année est à nouveau marquée par une absence de modulation tarifaire sur la base des TIC. L'évolution tarifaire n'est cependant pas uniforme (mesures Ségur ciblées, intégration DM, etc.).



IFAO: ÉVOLUTION ET RÉACTIVATION

L'enveloppe reprend sa montée en charge, le dispositif est entièrement réactivé et deux évolutions attendues sont mises en œuvre en 2022 : la mensualisation et la gradation des rémunérations.



L'INCOHÉRENCE TARIFAIRE DE L'HÉMODIALYSE

La construction des tarifs 2022 aboutit à un tarif plus faible pour l'hémodialyse en centre qu'en UDM, alors même que les exigences normatives en centre sont beaucoup plus importantes. La hiérarchie tarifaire n'est donc plus respectée.

Revalorisations Ségur

Les accords du Ségur de la santé de juillet 2020 prévoient des mesures de revalorisation salariale au bénéfice des personnels médicaux et non médicaux des établissements de santé, selon une montée en charge progressive sur la période 2020-2023. Après une mise en œuvre anticipée en 2020 sous forme de crédits AC, un arbitrage interministériel a été rendu en faveur de l'intégration de ces revalorisations salariales dans les différents vecteurs de financement. Cela a été le cas dès 2021 pour le champ MCO: intégration uniforme de la mesure dans les tarifs, sans mise en œuvre de modulations tarifaires, via un taux d'évolution pivot et un coefficient de pondération. La campagne 2022 s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre des mesures issues du Ségur. Ainsi, elle est marquée par la mise en place du financement du Ségur 2 pour 80 millions destinés aux établissements de santé privés MCO.

À la différence de 2021 où toutes les mesures ont été intégrées de manière uniforme dans les tarifs et autres vecteurs de financement (MIG et dotation populationnelle des urgences...), certaines mesures 2022 ont pu être intégrées de manière ciblée (revalorisation sagefemme, prime soins critiques). Ainsi, la mesure de revalorisation « sage-femme » est prise en compte dans les tarifs des GHS de la CMD 14 et celle des « IDE soins critiques » dans les tarifs des suppléments soins critiques. Par ailleurs, les tarifs MCO 2022 sont également impactés par la prise en compte d'un effet report négatif de l'intégration en 12/10e du Ségur 1 dans les tarifs 2021 (-1,3%).

Enfin, le dispositif d'accompagnement transitoire à la mise en œuvre par le biais d'une enveloppe AC de péréquation est maintenu en 2022. Ce dispositif permet d'accompagner les établissements dits « perdants » jusqu'à ce que les effets des revalorisations soient intégrés dans les données ENC permettant de déterminer les Tarifs issus des coûts (TIC).

Réforme du financement et évolution des règles

Réforme du financement

IFAO

- L'enveloppe IFAQ 2022 est fixée à 700 M€ soit 250 M€ supplémentaires et un impact de -0,30 % sur la masse tarifaire. Cette enveloppe comprend le champ de la psychiatrie qui intègre le dispositif.
- Cette année, le dispositif est entièrement réactivé : la totalité de l'enveloppe sera distribuée en fonction des résultats aux indicateurs qualité.
- C'est aussi l'année de la mise en œuvre de deux évolutions portées par la FHP-MCO: la mensualisation et la gradation des rémunérations. La gradation consiste en une différenciation de rémunération en fonction du résultat à l'indicateur. Pour chaque indicateur, en plus du seuil de rémunération, une valeur cible est fixée. Pour les établissements rémunérés, la rémunération dépend de l'écart à la cible.
- Un bémol : le ministère a arbitré en faveur d'un rééquilibrage 50/50 du niveau atteint et de l'évolution.

Réforme du financement des urgences

- La mise en œuvre de cette réforme se poursuit en 2022. Elle prévoit trois compartiments de financement : une dotation populationnelle, une dotation complémentaire qualité, et des recettes liées à l'activité.
- Concernant le volet recettes à l'activité, on note une modification des critères de groupage pour les GHS mono-RUM UHCD conduisant à un élargissement des séjours concernés par rapport à 2021 : un séjour mono RUM UHCD est désormais tarifé selon ces GHS, quel que soit le mode d'entrée et de sortie.
- Le transfert de financement des GHS mono-RUM UHCD dans la dotation populationnelle se poursuit. En 2021, le tarif des GHS dédiés aux séjours mono-RUM UHCD était fixé à 75 % du financement des séjours sans nuitée de la racine, soit une décote de 25 %. En 2022, le tarif de ces GHS passe à 54 % du financement des séjours sans nuitée (au lieu des 50 % initialement prévus), mais la baisse tarifaire est de 28 % par rapport au tarif de 2021.

Évolution des règles du jeu

La classification des GHM

- Annoncée depuis 2019, la refonte de la partie chirurgicale de la CMD 09 est mise en œuvre dans la classification MCO 2022.
- Deux nouvelles racines en K (interventionnelles) sont créées dans la CMD 08 permettant de répondre à une situation remontée par les DIM du secteur privé.

L'arrêté « Forfaits » (dit aussi « prestations »)

- Il fixe annuellement les règles relatives à l'ensemble des forfaits auxquels les établissements peuvent prétendre pour leurs activités en MCO et HAD.
- En lien avec la réforme du financement des urgences, il évolue pour tenir compte des nouveaux « forfaits âge urgences » (FU) et maintenir la facturation d'un ATU dans le seul cadre des activités d'urgence gynécologique.
- Un nouveau forfait « SE » est créé, le SE 7, pour la pose en environnement hospitalier de moniteurs cardiaques implantables (acte DEOA001).
- La FHP-MCO continue de porter des demandes d'aménagement pour les prestations de moins de 48h : adopter un financement similaire aux transports pour séance pour l'ensemble des PIA et PIE.

Radiation de la liste en sus médicament et DM

■ La radiation des obturateurs à ciment centromédullaires et des implants méniscaux de la liste en sus des dispositifs médicaux au 1^{er} mars fait l'objet d'une réintégration dans les tarifs, sur les racines les plus consommatrices.

4

DES MESURES EXCEPTIONNELLES DE FINANCEMENT CRISE DE LA COVID-19 Enquête IGAS Délégation IGF surcoût **Effets Rebond** de crédit en C3 Covid 2021 À PARTIR DE L'AUTOMNE 2020 **Enquêtes** 2021 Prise en compte dans FÉVRIER 2022 flash surcoût les différents modèles DÉC. 2021 Simulation et atterrissage Montant Régularisation Montant Régularisation de financement (IFAQ, Compensation garantie budgétaire Délégation de la garantie de la garantie dotation populationnelle de la garantie de la garantie des pertes Compensation de financement de crédits de financement FÉVRIER 2021 des urgences...) de financement de financement de financement de recettes Enquête flash Reprise surcoût 2021 2021 en C2 et C3 2020 2022 des impacts de la crise 2021 Délégation de titre 2. 2022 Délégation 2021 sur les avances JUIN-JUILLET 2020 JUILLET 2021 NOV. 2021 sanitaire (impacts sur NOV. 2022 NOV.-DÉC. 2020 de crédits de crédit en C4 **MARS 2023 AMC 2020** MAI 2022 NOV. 2023 Sur la base des le casemix. la valorisation 1^{re} délégation en C4 2020 2021 données SIVIC. **AVRIL-JUIN 2021** économique, le recueil de crédits d'indicateur qualité...). **MARS 2022 AVRIL-MAI 2021 AVRIL 2020** Avance Débouclage Délégation Conversion en dotation Montant sur recettes Depuis le début de la crise sanitaire, l'année. Les surcoûts Covid 2021 ont été Garantie Garantie de **GF/facturation** Débouclage de crédit en C2 et C3 2020 de la garantie et garantie la FHP-MCO se mobilise auprès pris en charge et les pertes de recettes de financement financement 2021 GF/avance/ en C4 2021 de financement de financement de la FHP pour des demandes couvrant de titre 2 ont été compensées en se NOV.-DÉC. 2020 2021 2022 Délégation Régularisation 2020 facturation 2020 JUILLET 2022 2020 quatre vecteurs de financement. basant sur des données ATIH. MARS 2022 Compensation JAN.-DÉC. 2021 Reprise Avance de crédit JAN.-JUIN 2022 de la garantie des pertes de recettes MAI 2021 MARS-DÉC. 2020 MARS 2021 de financement des avances en C3 2021 sur recettes En 2020, différents mécanismes Pour 2022, l'accompagnement liées à la facturation Lors de cette AMO 2020 2020 du TM et du FJH. régularisation. DÉCEMBRE 21 d'accompagnement financier pour se poursuit avec le maintien d'une **Avances** sur le flux Compensation soutenir les établissements de santé garantie de financement sur le les avances JUIN-AOÛT 2020 **MARS 2022** sur recettes de facturation publics et privés face à la crise sanitaire 1er semestre uniquement et avec des sur recettes des surcoûts AMO 2021 ont été mis en place: avances et garantie modalités d'application différentes : JANVIER-MAI 2021 AMO versées sur la base des données SIVIC. de financement AMO, recettes AMC, le montant de la GF 2022 est basé au titre de 2020 **JAN.-JUIN 2021** et non encore surcoûts Covid et compensation sur celui de la GF 2021 augmenté de l'effet prix. La profession n'a aucune restituées, ont de la marge brute. Quatre vecteurs de financement information à ce jour quant à la fait l'objet d'une La crise sanitaire perdurant, les avances compensation des surcoûts et des pertes récupération.

7

VECTEUR 1

Financement des régimes

d'Assurance maladie obligatoires

Dotation pour compenser les

surcoûts Covid et assurer la

santé

pérennité des établissements de

Financement des régimes

d'Assurance maladie

complémentaires (AMC)

Apprécier et valoriser les effets

rebond potentiels post crise

de trésorerie AMO se sont poursuivies

en 2021 mais sur le 1er semestre et non

sur l'année entière et avec des modalités

d'application différentes. Une nouvelle

garantie de financement a été mise en

place, tout d'abord pour le 1er semestre

2021, puis finalement pour couvrir toute

de recettes AMC 2022*.

Les demandes de la fédération portent

sur l'ensemble des mécanismes

financement, surcoûts et assurance

de financement : garantie de

maladie complémentaire.

Campagne tarifaire 2022 : décryptage

Comment une croissance effective de 1,8 % des ressources 2022 se traduit-elle par une augmentation de 0.01 % des tarifs des GHS?

- L'évolution de 1,8 % tient compte du protocole de pluriannualité et des mesures nouvelles du Ségur 2, mais d'autres effets viennent s'ajouter comme la croissance de l'enveloppe IFAO dont les effets sont estimés à 0,30 %.
- Ensuite, la méthodologie d'intégration des mesures Ségur complexifie considérablement la compréhension. L'État a pris l'engagement d'un financement en 2021 du Ségur 1 d'un montant de 500 millions d'euros pour le champ MCO privé. Au vu de l'arbitrage en faveur d'une intégration dans les tarifs des GHS et d'une enveloppe de péréquation (AC) de 10 %, 450 M€ étaient donc à intégrer dans les tarifs MCO à compter du 1er mars 2021, soit en moyenne 45 M€ par mois sur 10 mois. Cette méthodologie a conduit à la création du coefficient Ségur afin de cibler au mieux les financements sur les établissements de santé concernés (présence d'acteurs de statuts différents au sein d'une même enveloppe de financement).

L'État maintient ce même engagement en 2022. Mais sans action sur les tarifs au 1er mars, le montant de ce financement serait de 540 M€ (45 x 12) pour 2022. En conséquence, un correctif tarifaire significatif pour « récupérer » ces 90 millions supplémentaires a dû être appliqué (effet report).

Puis, les tarifs sont impactés par des financements complémentaires intégrés de manière uniforme ou ciblée : 61 M€ au titre du Ségur 2 (dont revalorisation sage-femme) et 10 M€ pour la prime soins critiques. De nouveaux calculs sont dès lors opérés pour déterminer le nouveau coefficient Ségur « 1 et 2 ».

- Avec une telle méthodologie imposée malgré les fortes réticences de la FHP-MCO, des correctifs tarifaires nécessaires seront à nouveau opérés en 2023.
- Par ailleurs, d'autres effets viennent brouiller la lecture de l'évolution des tarifs comme

l'impact sur certains GHS de la radiation de médicaments et DM de la liste en sus.

- Enfin, la création des GHS intermédiaires et des GHS mono-rum UHCD ne simplifient pas la compréhension en multipliant le nombre de GHS pour un même GHM.
- Ainsi, les tarifs des GHS sans effet particulier (mesure Ségur 2 ciblée, liste en sus, urgences...) évoluent de 0,01 % en 2022 malgré une évolution des ressources MCO de 1,8 %.

EXPLICATION EN 3 POINTS

- 1. La croissance affichée des ressources comprenant l'augmentation de l'enveloppe IFAQ est de 1,8 %, et celle des ressources hors IFAQ est de 1,5 %.
- 2. La correction tarifaire au titre du Ségur 1 visant à s'assurer d'une allocation d'un montant de 450 millions conduit à opérer une baisse des tarifs des prestations des GHS de -1,3 % en raison d'un financement sur 10 mois en 2021 puis sur 12 mois en 2022.
- 3. En l'absence de croissance des ressources de 1,5 % en 2022, les tarifs des GHS auraient diminué de -1,3 % en lieu et place de la stabilisation à 0,01 % constatée.

ANTI JARGON

ATU Accueil	EPS Établisseme
et traitement	public de santé
des urgences	FJH Forfait
C1-2-3 Circulaire	journalier
de campagne	hospitalier
n°1, 2, 3	GF Garantie
DM Dispositifs	de financement
médicaux	IGAS Inspection
EBL Établissement	générale .
à but lucratif	des affaires
EBNL	sociales
Établissement	IGF Inspection
à but non lucratif	générale des
ENC Étude	finances
nationale	PIA Prestation
des coûts	interactivité

ent PIE Prestation inter établissement **RUM** Résumé d'unité médicale TM Ticket modérateur **UDM** Unité de dialyse médicalisée **UHCD** Unité d'hospitalisation de courte durée



La campagne tarifaire 2022 mise en perspective



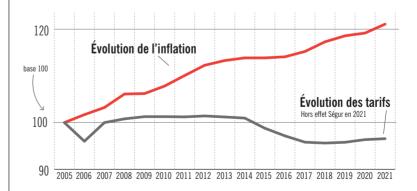
Syndicat national des 550 établissements de santé privés exerçant une activité en Médecine, Chirurgie, Obstétrique (MCO). Juin 2022

N°16 FHP-MCO 106, rue d'Amsterdam 75009 Paris www.fhpmco.fr

CRÉATION : BVM COMMUNICATION
RÉDACTION : FHP-MCO, LAURE DUBOIS,
BVM COMMUNICATION

L'inflation plus forte que l'évolution des tarifs

Depuis l'arrivée de la T2A en 2005, l'évolution de l'inflation est supérieure à celle des tarifs. L'augmentation des coûts de l'énergie et des approvisionnements à partir de 2022 impactera dangereusement les budgets de nos organisations.



Des actions syndicales sont en cours afin que l'impact de l'inflation soit pris en compte dans le financement dès 2022.